

CABINET

Arrêté n° 10 506 /MDN/CAB

Portant nomination du chef de division du contrôle sur pièces à la direction de la vérification des comptes et de la surveillance administrative de la direction générale de l'administration et des finances.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,

VISAS :

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10-2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

  
DGRH/MDN

Vu la loi n° 17 - 2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 10-2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001-198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;

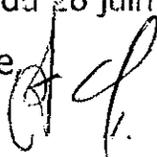
  
DGAF/MDN

Vu le décret n° 2014 - 469 du 22 septembre 2014 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration et des finances ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2023-686 du 28 juin 2023 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale.



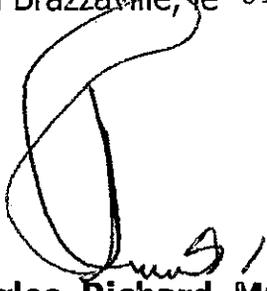
**Arrête :**

**Article premier :** Le colonel **OBOUKA Parys Serge Aurélien**, est nommé chef de division du contrôle sur pièces à la direction de la vérification des comptes et de la surveillance administrative de la direction générale de l'administration et des finances.

**Article 2 :** L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 31 août 2023



**Charles Richard MONDJO.-**